

AVIS PUBLIC**Assemblée publique
Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment**

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé *Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment*, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2026.

L'objet du règlement est d'établir des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur tout le territoire de Saint-Denis-de-Brompton, afin d'en empêcher le déperissement, de préserver l'intégrité de leur structure et de contrer le phénomène de démolition par abandon, ainsi qu'à obliger les propriétaires des bâtiments à les entretenir.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de **la tenue d'une assemblée publique** sur le *projet de Règlement n° 741 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment* qui se déroulera **au rez-de chaussé** de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton le **19 février 2026 à compter de 18 h 00.** Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 5 FÉVRIER 2026**

Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe